

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 Mars 2022

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune de Ceaux-en-Loudun
1, Place de l'Eglise
86200 CEAUX-EN-LOUDUN
Téléphone: 05.49.22.52.48.
Ceaux-en-loudun@departement86.fr

Nombre de conseillers en exercice : 15

<u>PRESENTS</u>: M. Mmes Hervé BERTHON, Juliette BIGOT épouse BOURDIER, Jean-Marie ACIER, Adjoints; Bruno LIAIGRE, Audren REIGNER, Evelyne MENNESSON, Francette MAUPOINT, Alicia DUPRÉ, Nicolas BOISSELLIER, François MEUNIER, Jean-Luc GALLET, Nicolas AUBERT

Excusés: Mme Katia FIORILLO ayant donné pouvoir à Régis SAVATON, Jérôme

AOUATE

<u>Secrétaire</u>: M. Nicolas AUBERT

A 19h, M. SAVATON Régis, Maire, ouvre la séance, constate que le quorum est atteint.

M. Nicolas AUBERT est élu secrétaire de séance à l'UNANIMITÉ.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 2 février 2022 est approuvé à l'unanimité.

Le maire accueille M. Rohard Laurent, conseiller aux décideurs locaux à la trésorerie de Loudun

1. Approbation du compte de gestion 2021 :

En présence de M. Laurent ROHARD, conseiller aux décideurs locaux de la Trésorerie de Loudun, le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

• Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2. Approbation du Compte administratif 2021 :

M. Rohard Laurent et le Maire présentent au conseil municipal le compte administratif :

	Résultat reporté 2020	Recettes	Dépenses	Résultat 2021
Section	58 196.50 €	401 390.62€	305 680.82 €	153 906.30 €
Fonctionnement				
Section	- 32 492.47 €	344 220.06 €	290 555.85 €	21 171.74 €
Investissement				
Investissements		500 126.20 €	530 278.04 €	- 30 151.84 €
restant à réaliser				
Excédent global reporté en fonctionnement				144 926.20 €

M. Régis SAVATON ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité :

Approuve le compte administratif 2021.

3. Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2021 :

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Régis SAVATON, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2021 dont les résultats, conformément au compte de gestion :

- Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,
- Constatant que le compte administratif fait apparaître :

 - Un excédent de fonctionnement 2021 de : - un excédent reporté de Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 	95 709.80 € 58 196.50 € 153 906.30 €
Un excédent d'investissement de Un déficit reporté de	53 664.21 € 32 492 47 €
Un déficit des restes à réaliser de	30 151.84 €
Soit un besoin de financement de	8 980.10 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2021 : excédent	153 906.30 €
Affectation au compte 1068	8 980.10 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	144 926.20 €
Résultat d'investissement reporté (001) excédent	21 171.74 €

4. Présentation du Budget Primitif 2022 :

Le Maire présente le budget primitif 2022 qui s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	554 795.84 €	554 795.84 €
Investissement	842 167.94 €	842 167.94 €
Total	1 396 963.78 €	1 396 963.78 €

Le Conseil Municipal, après vote à main levée :

• Présents : 13, Pouvoir : 1

Exprimés : 14 Pour : 14

• Approuve le budget à l'UNANIMITÉ.

5. Subventions aux associations:

Le maire présente les demandes de subventions des associations communales et hors communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré procède au vote :

Pour la demande de subvention de 1 000 € de l'association « la détente »
 Présents : 13, pouvoir : 1, Abstentions : 3, Votants :11
 Contre :1, pour : 10.

- Le maire propose une subvention de 200 € pour l'UNC, pour leur implication auprès des enfants de l'école

Présents: 13, pouvoir: 1, Abstention: 1, Votants: 13

Contre: 0, Pour: 13

Le Conseil Municipal accepte les subventions comme suit :

ASSOCIATIONS COMMUNALES

Association des Parents d'élèves	
Tir « la Détente »	1000€
Entente Sportive Ceaux La Roche	200 €
U.N.C	. 200 €

ASSOCIATIONS HORS COMMUNES

ADMR Loudun rural	450 €
Ligue contre le Cancer	50 €
Banque Alimentaire de la Vienne	100 €

ACLÉ (Association Communiquer Lire Ecrire) . 10)0 €
Resto du Cœur	50€
AFM Téléthon	50 €
Dvnamob	50 €

6. Présentation de devis voirie :

M. Hervé BERTHON, responsable de la voirie présente des devis d'aménagement de sécurité aux abords de l'école.

Cet aménagement consiste à la mise en place de deux plateaux situés respectivement, route de Joué et route de Chavagne, avec une zone à 30km/h

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, procède au vote

Présents: 13, Pouvoir: 1, Votants: 14

Contre:1, pour:13.

- Accepte le devis de l'entreprise Roiffé Travaux Location de Roiffé pour la somme de 10 100 HT,
- Autorise le Maire à signer le devis,
- Autorise le maire à solliciter une demande de subvention dans le cadre de l'amende de police au Conseil Départemental,
- Dit que les crédits sont inscrits au budget 2022.

7. Tableau des permanences des élections :

Il est rappelé que les élections présidentielles ont lieu le 10 avril pour le 1^{er} tour et le 24 avril pour le 2^{ème} tour. Le bureau de vote est à la salle des fêtes et sera ouvert de 8 h à 19 h. Chaque électeur recevra une nouvelle carte électorale entre le 21 mars et le 7 avril. Le conseil municipal établit le tableau des permanences.

8. Organisation du 8 Mai :

Le Conseil Municipal décide d'organiser le repas du 8 mai pour les personnes de plus de 65 ans de la commune gracieusement, sur invitation et réservation.

9. Questions diverses:

- Commerce Bar-restaurant : l'avancement des travaux respecte le planning.
- Le secrétariat sera fermé le vendredi 25 mars, en cas d'urgence contacter le maire ou un adjoint

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15. Certifié exact, à Ceaux-en-Loudun, le 8 mars 2022.

Le Maire, Régis SAVATON